



Congé parental

Par Laura28

Bonjour,

je suis actuellement en congés parental partiel (off le mercredi).

L'année dernière j'ai reçu une lettre d'acceptation pour le renouvellement de mon congé parental jusqu'au 3 ans de ma fille en décembre 2024. Ce renouvellement commençait le 1er octobre.

Mais aujourd'hui mon 80% leur pose problème (je suis consultante et c'est pas toujours facile de trouver des missions quand on est à 80% ce que je comprends) et ils m'ont demandé si c'était possible de repasser à 100%.

Ce que je ne veux pas (un choix personnel pour le plaisir d'être avec ma fille) et je ne peux pas (pas de garde dispo le mercredi chez mon assmat et galère de trouver juste pour un jour quelqu'un d'autre. Et de toute façon elle est géniale je veux pas changer).

Le soucis c'est que je viens de voir que normalement le congés parental c'est prolongeable d'un an max et qu'il faut refaire la demande chaque année, un mois avant la fin de l'échéance.

Donc pour ma part à redemander avant le 30 aout. Le soucis c'est qu'ils risquent de me mettre des bâtons dans les roues, genre m'imposer le jour OFF. Car ils savent que moi c'est le mercredi dont j'ai besoin. Et comme ils peuvent pas me refuser le 80%, ils ont d'autres moyens de m'embêter.

Ils cherchent à faire partir des gens en ce moment. Et ils ont des méthodes de ce type...

Donc je sais pas si je suis obligée de refaire une demande de renouvellement comme à la base j'ai reçu une lettre d'acceptation directement jusqu'à décembre 2024. Mais cette acceptation était une erreur de la RH. Normalement c'est qu'année par année. Est-ce que c'est valable quand même ou je dois refaire une demande ? Au risque de me voir refuser mon mercredi.

Merci pour votre aide et désolée de la longue explication.